



RESIDENCE AUTONOMIE PASTEUR

LOGEMENT ETUDIANT INTERGENERATIONNEL

Au sein de la Résidence Autonomie Pasteur, résidence de personnes âgées autonomes située en centre-ville de Vannes, 2 rue Pasteur, 2 studios sont réservés à la location étudiante.

Les critères pour en bénéficier :

- Etre âgé de moins de 25 ans
- Etre étudiant (justificatif demandé)

La location démarre au 1^{er} septembre et s'achève à la fin de l'année universitaire, et au plus tard le 30 juin de l'année suivante, selon le calendrier des études poursuivies.

Le loyer est fixé à **250 euros par mois** et ouvre droit à l'allocation logement.

Le locataire s'engage à respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement et à participer activement à la vie sociale de la Résidence.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 15/06/2025 :

-soit par courrier à la Résidence Pasteur, 2, rue Pasteur à Vannes

- soit par mail : residence.pasteur@mairie-vannes.fr